

# Bureau syndical

## Compte-rendu de réunion



### Réunion du 17 février 2014, à Lévis Saint Nom

#### Étaient présents :

Mme BONZANI	Conseillère régionale d'Ile-de-France
M. BOURNAT	Maire de Gif-sur-Yvette
M. FISCHER	Conseiller régional d'Ile-de-France
Mme FUKS	Maire de Poigny-la-Forêt
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. PELLETIER	Maire de Milon-la-Chapelle
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. QUERARD	Maire de La Celle-les-Bordes
Mme ROQUELLE	Maire de Jouars-Pontchartrain
M. SAUTIERE	Maire de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse
M. SCHOETTL	Président de la CCPL
M. VANDEWALLE	Vice-président du Conseil Général des Yvelines

#### Ainsi que :

M. AUBLE, M. ALISSE, Mme AUBERT, M. BENTEGEAT, Mme GIOBELLINA, M. GUEGUEN, M. GUILBERT, M. MARINOT, M. MONTEGUT.

Pour le PNR : François HARDY, Betty HOUGUET, Anne LE LAGADEC, Guillaume MARGAT, Virginie PASTOR, Olivier SANCH, Xavier STEPHAN, Bernard ROMBAUTS

#### Absents excusés :

M. BONNEAU	Vice-président du Conseil Général de l'Essonne
M. BOUCHET	Président de la CCE
Mme PECRESSE	Conseillère régionale d'Ile-de-France

Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE

#### **1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 27 janvier 2014.**

Le compte-rendu, ayant fait l'objet d'un envoi par mail en erratum le 12 février 2014, est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Ajustements des chapitres 2 et 10 du Guide des aides du Parc**

Le Parc a transformé en profondeur son guide des aides en 2011 (validation par le Comité syndical du 24 octobre 2011), dans le cadre de la révision de sa charte.

Après deux années de mise en œuvre de ce guide, il est apparu nécessaire d'y apporter un certain nombre d'ajustements, pour les raisons suivantes :

- Certains régimes d'aides sont devenus inadaptés, au regard des besoins des bénéficiaires, d'incohérence voire de concurrence avec les aides proposées par les financeurs du Parc.
- De nouveaux projets ont émergé depuis deux ans et pourraient être intégrés au dispositif d'aides du Parc.

Le 21 janvier 2014, le Bureau syndical, sollicité sur ces modifications, a apporté un certain nombre de commentaires. Il en ressort la nécessité d'étaler dans le temps ces modifications et de procéder par thématique

Par conséquent, il est proposé de soumettre au vote du Comité syndical du 17 février 2014 les ajustements concernant :

a- le chapitre 2 (Aménagement et gestion de l'espace public).

Dans ce chapitre, le point le plus important concerne les enfouissements de réseaux. Cette aide est actuellement plafonnée à 115.000 €, avec un taux variable, de 50% à 70% selon le site concerné. Ce dispositif pose plusieurs difficultés. En premier lieu, il est fortement consommateur de crédits. Par exemple, au budget primitif 2012, il représentait près de 20% des nouvelles opérations d'investissement (hors programmes FISAC). D'autre part, l'intérêt environnemental de ces enfouissements de réseaux est contesté.

Dans une période d'instabilité et de resserrement des crédits budgétaires, le maintien de ce dispositif interroge. Le Conseil Général des Yvelines propose de surcroît une aide similaire, mais avec des conditions nettement moins favorables (plafond de l'aide : 21000 €, taux de 30%). La participation du Conseil Général des Yvelines aux opérations d'enfouissements de réseaux du Parc peut donc dépasser le plafond de sa propre aide. La coexistence de ces deux dispositifs, tous deux financés par le Conseil Général des Yvelines, pose une réelle difficulté de cohérence et de concurrence entre régimes d'aides.

Par conséquent, lors de la séance du 20 janvier 2014, il a été proposé au Bureau syndical de fusionner cette aide avec un autre dispositif, l'aide au traitement des « points noirs paysagers », plafonnée à 45.000 €.

Les autres financeurs du Parc ont fait savoir leur opposition au maintien de cette aide dans les conditions actuelles. Pour la Région Ile-de-France, qui ne finance pas directement ce type de travaux, la fusion de ces deux aides est positive mais ne va pas assez loin : la forte baisse des montants plafonds n'en font pas moins une des aides les mieux financées du guide pour les communes, pour des actions d'embellissement assez peu prioritaires au regard des orientations régionales. Quant au Conseil Général de l'Essonne, les services interrogés par le Parc ont indiqué ne pas financer directement les enfouissements de réseaux et partagent les interrogations des autres partenaires du Parc.

Quatre solutions ont donc été proposées au bureau syndical :

- Maintenir le dispositif (plafond de l'aide 115.000 €, taux de 50% à 70%),
- Fusionner cette aide avec l'aide au traitement des « points noirs paysagers » (plafond de l'aide 45.000 €, taux de 70%),
- Calquer ce dispositif départemental des Yvelines (plafond de l'aide 21.000 €, taux de 30%),
- Supprimer purement et simplement ce dispositif.

Le bureau syndical a opté pour la seconde solution en recommandant que la subvention des enfouissements de réseaux soit avant tout réservé à la résorption des points noirs paysagers. Il est également recommandé que la Commission Architecture, Urbanisme, Paysage définissent des critères d'attribution, une période minimale entre le traitement de deux demandes... Il faut également noter que l'enfouissement peut être très utile en zone boisée, comme la commune du Mesnil Saint-Denis a pu le constater souhaite ajouter Mme AUBERT. Après la tempête de 1999, des enfouissements ont eu lieu dont on ne peut que se féliciter.

Cependant M. POUPART note également que les réparations aériennes sur les lignes de distribution ERDF se gèrent bien, mieux que les réparations des lignes enfouies qui sont très coûteuses (obligation de réaliser des sondages...).

#### b- le chapitre 10 (Développement économique).

Ces modifications ont été soumises à l'approbation des commissions restreintes concernées et des dossiers sont en attente de validation.

Les modifications du guide sont détaillées dans l'annexe jointe à cette synthèse. Il est proposé au Bureau de débattre sur ces ajustements, avant un vote en Comité syndical.

Les autres chapitres du guide des aides feront progressivement l'objet d'ajustements dans les mois à venir.

### **3. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Patrimoine » du 28 janvier 2014.**

La présente délibération soumet au Bureau syndical des aides attribuées par la Commission restreinte « Patrimoine » qui s'est tenue le 28 janvier 2014, sous la présidence de Mme Marie-Laure ROQUELLE. En l'absence de cette dernière, Mme GOSSARE présente ces propositions.

- Aide 2014/006/01-03 : Travaux de restauration d'un mur au domaine de Soucy (CCPL). Participation du Parc : 20.791,00 €

- Aide 2014/007/01-02 : Diagnostic sur le pont de Béchereau (commune de Hermeray). Participation du Parc : 910,00 €

- Aide 2014/008/01-03 : Travaux de restauration du colombier et des douves du château mairie (commune du Mesnil Saint Denis). Participation du Parc : 14.583,00 €

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

### **4. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Architecture, urbanisme et paysage » du 29 janvier 2014.**

La présente délibération soumet au Bureau syndical la validation de l'aide attribuée par la Commission restreinte « Architecture, urbanisme et paysage » qui s'est tenue le 29 janvier 2014, sous la présidence de Mme Stéphanie MEURGER.

- Aide 2014/009/05-01 : Conseil en énergie partagée à Janvry. Participation du Parc : 2 357,25 €.

Cette aide est approuvée à l'unanimité.

### **5. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Développement économique » du 4 février 2014.**

La présente délibération soumet au Comité syndical des aides aux entreprises attribuées par la Commission restreinte « Développement économique et énergie » qui s'est tenue le 4 février 2014, sous la présidence de M. Jacques FIDELLE :

**« Auto-école La Cernaysienne », Mme Sandrine DESMAREST, Cernay-la-ville**

Achat de matériel, ordinateur, lecteur DVD, scooters, moto = 14 786,62 € HT

Subvention accordée : 2 217,99 € provenant du fonds PNR p753 (Yvelines)

**Moles-Elec, M Florent MOLES, Electricien à Saint-Rémy-lès-Chevreuse**

Véhicule utilitaire floqué, ordinateur = 14700 € HT

Subvention accordée : 2 205 € provenant du fonds PNR p753 (Yvelines)

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

**6. Validation des aides attribuées par la commission restreinte Culture du 14 janvier 2014.**

La présente délibération soumet au Bureau syndical l'aide attribuée par la Commission restreinte « Culture » qui s'est tenue le 14 janvier 2014, sous la présidence de Mme GOSSARE :

- Salon du livre de jeunesse de Chevreuse, édition 2014 : 2500 euros ainsi qu'un relais en communication (Echo du Parc, Site internet et lettre d'information électronique)

Cette aide est approuvée à l'unanimité. La manifestation connaît un grand succès tant auprès des écoles que du grand public. Madame GOSSARE souligne la couleur différente de ce salon année après année et les efforts d'animation autour de ces thématiques renouvelées. Les enseignants apprécient tout particulièrement le salon.

**7. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Biodiversité et Environnement » du 13 février 2014.**

La présente délibération soumet au Bureau syndical la validation de l'aide attribuée par la Commission restreinte « Architecture, urbanisme et paysage » qui s'est tenue le 13 février 2014, sous la présidence de M. Bernard GUEGUEN :

- Aide 2014/010/06-03 : Restauration et extension du verger conservatoire et pédagogique du Parc de Soucy à Fontenay-les-Briis (CCPL). Participation du Parc : 4 680,00 €. Il s'agit d'une plantation de pommiers et de cognassiers.

Cette aide est approuvée à l'unanimité.

**8. Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour une mission de conseil en assurance.**

Suite à une procédure de marché public en 2010, le Parc naturel régional a conclu un contrat avec les Assurances Blanchard pour la Protection juridique et avec la SMACL pour les assurances :

- Dommages aux biens,
- Flotte automobile,
- responsabilité civile

Ces contrats s'achèveront fin 2014. Il convient donc de lancer un marché à procédure adaptée pour les années à venir.

Le montage des dossiers de marché d'assurance nécessite une technicité et une expertise juridique que ne possède pas l'équipe technique du Parc. Par conséquent, en 2010, il avait été fait appel au service « Conseils en assurance » du CIG Grande Couronne. Un agent du CIG s'était occupé de la confection du marché, de l'analyse des offres et de la présentation en Commission d'examen des offres.

Pour le nouveau marché d'assurance 2015-2017, le Bureau sollicite à l'unanimité l'assistance technique du CIG Grande Couronne. Le tarif horaire proposé par le CIG est de 63,50 €.

#### **9. Convention tripartite avec la SAFER et ALAZANIA.**

La SAFER a fait jouer son droit de préemption dans le cadre d'une vente d'une propriété de 76 ha située à Bullion. Le comité technique de la SAFER a décidé d'attribuer une grande partie des terres forestières et agricoles à la société civile ALAZANIA, sous la condition expresse que cette société veuille bien procéder à l'arrachage d'une haie et l'enlèvement ou la coupe à une hauteur plus raisonnable d'une clôture métallique de type industriel dans la propriété du gué d'Aulne contiguë aux terres rétrocédées, ceci afin de mettre un terme à la situation d'infraction relevée par les services de la DRIEE et l'architecte des Bâtiments de France. Cette situation est également en contradiction avec la Charte du PNR qui préconise le maintien de paysages ouverts dans cette partie classée de la commune de Bullion.

Suite à une réunion de conciliation qui s'est tenue le 7 janvier 2014 en présence de l'inspecteur des sites, il est convenu d'une convention entre le PNR, la SAFER et la société civile ALAZANIA qui consigne ces engagements, seuls susceptibles d'entraîner la rétrocession des terres au bénéfice de cette société civile, qui a pu être prononcée le 21 janvier 2014 par le Comité technique de la SAFER.

Les travaux débiteront à l'issue de plusieurs réunions de terrain et en total accord avec l'Inspecteur des sites.

Le Bureau approuve cette convention à l'unanimité.

#### **Questions diverses :**

En l'absence de questions diverses le bureau syndical est levé à 18h45.